

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 27 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **295, rue Champlain – ZONE H-435**

##### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre une marge de recul avant de 5,5 mètres pour un agrandissement du bâtiment principal existant alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose une marge de recul avant de 7,5 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 27 janvier 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 27 janvier 2025, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 27 janvier 2025.

Donné à Beloeil, ce 8 janvier 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Télécharger l'avis public

